

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit le trente octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Geneviève LEGRAND, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS.

Deuxième convocation du 25 octobre 2018.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 04 septembre 2018 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Courrier de Mme Delavaud sur les dettes à recouvrer :

La trésorière, Mme Delavaud, nous fait savoir que l'admission en non valeurs n'éteint pas la dette et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites. Cette procédure permet seulement un apurement comptable. De plus, le refus d'admission en non valeurs doit être motivé par l'Assemblée.

III-Chaufferie bois :

***décision modificative non valeurs et provisions :**

La trésorière propose d'admettre en non valeurs la somme de 1 137,19 € correspondant à la dette de M. Delouvrier et de constituer une provision de 1 000 € à hauteur du risque estimé d'irrecouvrabilité. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 23 novembre 2018.

IV-Informations sur la Carrière de Laguépie :

Mme le Maire présente à l'Assemblée un document graphique représentant la Carrière en 2037, elle sera remplacée par un lac, sous réserve que son exploitation soit terminée.

V-Vote budget de dissolution Lotissement et décision modificative budget principal :

Ce budget de dissolution va permettre de procéder aux écritures comptables de sortie des terrains invendus, de cession de ces terrains à la commune et de transfert de l'emprunt du budget annexe vers le budget principal.

Fonctionnement arrêté à la somme de : 130 207,12 €

Investissement arrêté à la somme de : 204 683,60 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 31 octobre 2018.

Il convient de voter aussi le montant des indemnités du receveur municipal pour le budget principal et le budget CCAS. Ces indemnités sont de 226,32 € pour Mme Blondeau jusqu'au 31 mars 2018 et de 404,58 € pour Mme Delavaud à compter du 1^{er} avril 2018.

Délibération reçue à la Préfecture le

VI-Décision de la SAFER :

La SAFER a décidé de préempter les terrains à la Mayounelle, cette décision a fait l'objet d'un affichage en mairie pendant 15 jours.

Mme le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour utiliser le DPU (Droit de Préemption Urbain) sur la zone constructible en cas de vente. Elle a sollicité la délégation du DPU auprès de la Communauté de Communes.

Elle attend la réponse du CRIDON (Centre de Recherches d'Information et de Documentation Notariales) avant de prendre une décision sur cette affaire.

Le conseil municipal est favorable à la délégation du DPU.

VII-Questions diverses :

VII-1-Délégués commission électorale :

La Préfecture et le Tribunal de Grande Instance nous demandent de désigner 6 délégués et un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales. M. SEMPER a déjà accepté de représenter la commune, il faut maintenant choisir des personnes hors élus et agents municipaux afin de siéger à cette commission.

Le conseil municipal décide que ces personnes seront tirées au sort sur la liste électorale.

VII-2-Remplacement de Fanny Ernotte :

Mme le Maire rappelle que la DSP (Délégation de Service Public) sera effective au 1^{er} mars 2019. Cependant, nous pouvons avoir des demandes de réservation en janvier / février pour l'année 2019.

M. GARRIGUES signale que la personne retenue pour la DSP pourra reprendre tout de suite l'escale.

Mme le Maire et M. FABRE rappellent qu'il faut d'abord séparer les compteurs d'eau, d'assainissement et d'électricité, l'aire de service des camping-cars est raccordée sur l'escale.

M. FABRE propose de faire des permanences le samedi matin à tour de rôle pour gérer les réservations de l'escale. M. BOUYSSIERE est d'accord pour y participer.

Mme le Maire signale que M. Saves de la Préfecture a demandé le changement de catégorie pour les Deux Rivières, l'ERP (Etablissement Recevant du Public) ne doit plus être en catégorie 4 et il faut enlever l'appellation « Hôtel ».

Mme LEGRAND rappelle que le bar du Viaur sera mis aux enchères le 15 novembre, la mairie devrait peut-être racheter la licence afin d'éviter qu'elle ne parte sur une autre commune. M. HEBRARD conseille de contacter le liquidateur.

III-Chaufferie bois :

***délibération demande de dépôt de garantie de la livraison de bois sur la plateforme de Nègrepelisse par l'ONF :**

Nous devons signer un contrat d'approvisionnement avec l'ONF (Office National des Forêts) pour une durée de 3 ans. Ils vont nous fournir du bois rond de forêt avec séchage pendant 1 an. Ce contrat prévoit un dépôt de garantie qui doit être voté par l'Assemblée. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 15 novembre 2018.

Départ de Mme LEGRAND à 19 heures 28.

VII-Questions diverses :

VII-3-Eclairage public :

M. GARRIGUES signale qu'il n'y a plus d'éclairage public route de Villefranche depuis au moins une semaine.

Mme le Maire informe l'Assemblée que les nouveaux compteurs linky ont été installés aujourd'hui, ce problème d'éclairage étant antérieur au changement des compteurs, nous allons contacter l'entreprise Regourd.

VII-4-Centre de loisirs :

M. GARRIGUES rappelle qu'il a installé uniquement un escalier de secours.

Mme le Maire indique que la PMI (Protection Maternelle et Infantile) a demandé l'installation d'un portillon au bas de l'escalier ainsi qu'une alarme.

M. GARRIGUES signale que la porte se ferme de l'extérieur.

Mme le Maire demande aussi l'installation d'une clôture autour de la cuve de gaz.

Séance levée à 19 heures 37.